

Présentation prébudgétaire au Comité permanent des finances de la Chambre des communes

Repenser où, pourquoi et comment nous bâtissons

*présenté le 3 août 2017
par Vincent Asselin, président de l'AAPC*

Résumé

L'Association des architectes paysagistes du Canada (AAPC) a le plaisir de présenter ce mémoire dans le cadre des consultations prébudgétaires fédérales 2018.

L'AAPC a été fondée en 1934 et représente plus de 2 000 architectes paysagistes partout au Canada. À titre de porte-parole de la profession au Canada, l'AAPC défend l'intérêt de ses membres sur des questions comme l'aménagement et le réaménagement urbains, les collectivités durables, le changement climatique et le patrimoine culturel.

Conformément au thème fixé par le Comité permanent, ce mémoire porte sur deux recommandations visant à accroître la productivité et le bien-être des Canadiens dans leurs collectivités.

Dans le dessein de créer une économie forte, compétitive et productive, ce mémoire met l'accent sur le rôle essentiel que jouent les architectes paysagistes en contribuant à soutenir une économie qui s'adapte au changement climatique. Notre avenir commun repose sur le développement d'une économie résiliente, soit une économie fonctionnelle qui vise à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter. Si le Canada ne se prépare pas résolument au changement climatique, nos entreprises, nos emplois, notre économie et notre productivité en subiront les conséquences.

« L'architecture de paysage et ses disciplines connexes recherchent des solutions réelles à des problèmes réels, de la planification à la conception détaillée. »

Extrait d'un texte de Nancy Pollock-Ellwand dans la revue Landscapes|Paysages vol. 16,
n° 4

Recommandation n°1

L'AAPC recommande que le gouvernement fédéral investisse davantage dans la recherche appliquée susceptible de soutenir le leadership de l'architecture de paysage, en établissant des partenariats interdisciplinaires dans le cadre de projets d'infrastructure verte visant à créer une économie durable, résiliente et productive, et des collectivités intelligentes prêtes à relever le défi du changement climatique.

Justification

Les architectes paysagistes bâtissent des sociétés durables. Ils travaillent dans toutes les disciplines et ils sont compétents dans la planification et la conception de sociétés et d'environnements durables.

Les sociétés durables doivent prendre des décisions qui pour répondre à leurs besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins. Dans une société durable et prospère, les citoyens comptent sur un environnement sain afin que tous puissent bénéficier :

- d'aliments et de ressources;
- d'eau potable;
- d'air pur;
- d'un logement.

Un environnement sain dépend de plus en plus de la capacité des humains à assurer la protection, la préservation et l'utilisation rationnelle des ressources pour assurer leur viabilité, particulièrement dans des conditions qui sont de plus en plus difficiles.

Recommandation n° 2

L'AAPC recommande que tous les projets du gouvernement fédéral respectent la Norme canadienne du paysage (NCP). Respecter cette norme renforcera l'économie, assurera la résilience au changement climatique et aidera à créer des collectivités durables. Adopter cette norme dans le cadre de projets d'infrastructure fédéraux et de la création de villes intelligentes favorisera davantage la productivité et une économie adaptée au changement climatique.

Le gouvernement fédéral pourrait également appliquer la NCP au Code national du bâtiment, ce qui permettrait aux architectes paysagistes de planifier en fonction du changement climatique.

Justification

La NCP est une convention nationale reconnue. La norme établit des lignes directrices et fait des recommandations pour tous les aspects importants de l'industrie de l'aménagement paysager. Il est prévu que la NCP établisse les lignes directrices pour les projets d'aménagement paysager partout au Canada. Ladite norme est destinée à être utilisée par quiconque doit définir des travaux d'aménagement paysager, notamment les architectes paysagistes, les paysagistes, les parcs municipaux, les services d'urbanisme, les services

d'approvisionnement et les organisations apparentées. Les entrepreneurs paysagistes appliqueront cette norme dans les processus d'appel d'offres. De plus, la NCP soutient les programmes d'éducation et de formation liés à l'architecture de paysage.

L'architecture de paysage et l'économie productive

L'architecture de paysage est la profession de design le plus concerné par la planification, la conception, la gestion et l'intendance des terres et des eaux. Les architectes paysagistes travaillent dans les parcs, les aires protégées et les paysages culturels, l'aménagement et le design urbains, le transport, les infrastructures vertes et plus encore. La portée de leur travail est vaste et affecte tous les aspects de notre collectivité. Essentiellement, les architectes paysagistes contribuent à créer des collectivités saines, fonctionnelles, adaptables et productives.

Les compétences spécialisées et l'expertise des architectes paysagistes sont nécessaires pour de nombreux projets de restauration, comme les terres contaminées, les forêts détruites et les sites historiques endommagés. Les architectes paysagistes participent également à la refonte et au renforcement des zones urbaines sous-utilisées ou à des projets de développement d'espaces publics et d'immeubles résidentiels et commerciaux. Ils créent des systèmes naturels résilients, contribuent à atténuer les changements climatiques et œuvrent en vue de créer des collectivités saines, résilientes, fonctionnelles et productives.

Le travail des architectes paysagistes touche de nombreux aspects de l'économie et de la productivité au Canada. À l'échelle nationale, on estime que la contribution de l'architecture de paysage au PIB en 2014 s'élevait à plus d'un milliard de dollars. Elle a généralement augmenté de plus de 10 % par an. L'activité économique du secteur de l'architecture de paysage a un effet multiplicateur de 2,1 à l'échelle nationale, ce qui signifie que chaque dollar investi en architecture de paysage génère 2,10 \$ d'activité économique. Chaque million de dollars dépensé dans des projets d'architecture de paysage crée 12,83 emplois à l'échelle nationale. En juin 2015, on a recensé 851 cabinets d'architectes paysagistes au Canada. Tous ces cabinets étaient classés comme de petites entreprises comptant un effectif de moins de 100 employés.

Comment les architectes paysagistes peuvent-ils faire progresser la situation?

En mai 2017, alors que le premier ministre visitait les vastes régions inondées de l'Outaouais, il a fait la déclaration suivante qui a été reprise dans les médias :

« [...] nous devons penser à la façon dont nous construisons nos villes et dont nous planifions l'infrastructure et cela fera certainement partie de la réflexion à venir [...] » *

(*Alan Freeman – ipolitics <http://ipolitics.ca/2017/05/12/>)

L'AAPC approuve cette déclaration et saisit l'occasion pour offrir l'expertise de ses membres afin de contribuer à cette réflexion.

Selon l'AAPC, la profession est idéalement placée pour assurer le leadership de la planification dans le cadre des enjeux liés au changement climatique et de l'impact de ce

dernier sur notre économie, notre productivité et nos collectivités.

Grâce à son groupe d'étude sur l'adaptation au changement climatique, créé en 2014, l'AAPC apporte un leadership et une politique de soutien aux membres qui entreprennent des projets anticipant de manière proactive les modifications nécessaires à effectuer pour répondre aux besoins futurs.

L'AAPC encourage ses membres à intégrer des solutions permettant de :

- minimiser les risques liés aux événements extrêmes et aux changements environnementaux;
- réduire les possibilités d'effets nocifs sur la santé et la sécurité des humains;
- préserver les espèces, les habitats et les écosystèmes;
- protéger les paysages culturels;
- améliorer la résilience des systèmes naturels et des collectivités humaines.

Conformément à ces principes, l'AAPC œuvre afin d'engager une action concertée avec d'autres professions du domaine de la planification et de la conception au Canada, en vue :

- de diffuser les dernières connaissances scientifiques sur les changements environnementaux;
- de collecter et de diffuser de l'information sur les pratiques exemplaires;
- d'intégrer le sujet du changement climatique dans les programmes d'éducation en planification et conception;
- de promouvoir auprès du gouvernement les modifications nécessaires à apporter aux politiques, aux règlements et aux normes de conception et d'aménagement.

Les architectes paysagistes peuvent contrer les effets du changement climatique grâce à un design intelligent, soit en exerçant une architecture de paysage fondée sur des faits, en définissant des objectifs climatiques adaptés à l'ampleur du projet et à la saison durant laquelle le paysage sera le plus utilisé.

Il existe au Canada de très nombreux témoignages de projets d'aménagement paysager qui font vraiment accomplir des progrès pour nos collectivités et nos économies.

Exemples de résilience – Vivre avec l'eau, le vent et les tempêtes

Il existe des exemples de travaux exceptionnels à la fois historiques et actuels, comme le canal de dérivation de la rivière Rouge à Winnipeg, un canal immense créé dans les années 1960 pour détourner et contrôler les eaux de crue autour de Winnipeg. Utilisé des dizaines de fois depuis son achèvement en 1968, le canal de dérivation a permis d'éviter d'importants dégâts causés par les inondations qui auraient coûté en tout plus de 100 milliards de dollars (CAD).

Les architectes paysagistes aident également les municipalités canadiennes à reconstruire les secteurs riverains à la suite de vents forts et d'ouragans qui sont de plus en plus réguliers. On peut citer comme exemple l'ouvrage d'architectes paysagistes à Charlottetown, sur l'île du Prince-Édouard. En octobre 2012, l'ouragan Sandy a touché terre dans le New Jersey, semant la destruction sur son passage. L'impact de la tempête a été ressenti sur l'ensemble de la côte Est.

La nécessité d'améliorer le plan directeur du secteur riverain se faisait sentir depuis un certain temps à Charlottetown. Jusqu'à l'arrivée de Sandy, la ville avait évoqué la possibilité d'élaborer des plans de résilience pour faire face au changement climatique. Mais l'ouragan Sandy a tout changé : tout comme après des inondations et des incendies, la nécessité de planifier en fonction du changement climatique est devenue une réalité tangible. Lorsque Sandy a frappé, dans de nombreux endroits, les services les plus élémentaires – nourriture, transport et télécommunications – ont été complètement indisponibles pendant plusieurs jours; certains n'étaient toujours pas disponibles plus d'un an après.

Après l'ouragan Sandy, l'attitude à l'égard de la planification à Charlottetown a changé et la nécessité de considérer la fréquence et l'intensité accrues des inondations côtières en raison des changements climatiques est devenue un enjeu public majeur dans le processus de planification.

* Extrait adapté de l'article « Choppy Waters » paru dans la revue Landscapes|Paysages

Les architectes paysagistes, en travaillant avec d'autres spécialistes, peuvent également réduire la menace des incendies en ayant recours à des designs résistant au feu et en améliorant les protections naturelles.

Essentiellement, les stratégies mises en œuvre par les architectes paysagistes peuvent aider à créer des conceptions résilientes qui anticiperont les conditions environnementales qui peuvent causer des ravages sur les collectivités et les économies.

En conclusion

*« Quelle que soit la solution, nous savons avec certitude que les villes nord-américaines devront subir un réaménagement spectaculaire. »
Seven rules for sustainable communities de Patrick Condon, 2010 (p.1)*

Selon l'AAPC, l'importance de la contribution de l'architecture de paysage à l'économie ne fera que progresser à mesure que la société prendra conscience des pratiques exemplaires à adopter pour atténuer les changements climatiques et s'y adapter. Mais nous savons également que, pour relever le défi, nous devons nous assurer que nos collectivités disposent de données scientifiques et du matériel nécessaire pour relever les défis d'un avenir à faibles émissions de carbone.

Qu'il s'agisse d'atténuer les changements climatiques ou de créer des paysages qui contribuent à bâtir des collectivités saines et productives ou encore à encourager des projets innovants grâce à des designs qui promeuvent un nouvel urbanisme et des habitudes respectueuses de l'environnement, les architectes paysagistes sont à l'avant-garde pour concevoir nos collectivités urbaines et rurales et leurs économies.

La productivité de notre société, la compétitivité de nos entreprises et la santé de nos collectivités sont étroitement liées et exigent que nous agissions rapidement pour appréhender notre avenir commun.

Ce que nous pouvons faire pour aider à développer notre économie :

- diriger des équipes interdisciplinaires sur l'adaptation au changement climatique;
- promouvoir la résilience et la durabilité dans les environnements, les systèmes et les structures;
- utiliser des approches plus écologiques pour la gestion des eaux pluviales grâce à un développement à faible impact, des systèmes d'infiltration et au traitement des eaux usées;
- valoriser le couvert forestier urbain et les aires naturelles urbaines comme milieux de captation et de conservation du carbone;
- soutenir les changements nécessaires quant aux évaluations environnementales et aux instruments réglementaires;
- intégrer la planification et la conception en matière de changement climatique dans les programmes universitaires actuels, et assurer une formation continue et des outils aux professionnels.

Les deux recommandations susmentionnées visent à soutenir l'apport des architectes paysagistes dans l'élaboration de politiques, de pratiques et de modèles qui peuvent être des balises pour les collectivités à faibles émissions de carbone et une économie verte et durable.

La profession a besoin de soutien pour poursuivre ses recherches et reconsidérer l'avenir à faible émission de carbone qui arrivera d'ici le milieu du siècle.

L'AAPC croit fermement qu'avec le soutien du gouvernement fédéral, la profession d'architecte paysagiste aura la capacité de maximiser ses contributions à une économie canadienne résiliente, productive et reconnue à l'échelle internationale pour ses mesures de préparation au changement climatique.